

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2013

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 21.12.12 a été affiché le 12 janvier 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 10 janvier 2013, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 18 janvier 2013, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Demande de Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2013 (DETR)
- 2- Aménagement de trottoirs RD 766 2 ème tranche :
 - Choix du fournisseur
 - Convention auprès du Conseil Général
 - Demande de subvention au titre des amendes de police
- 3 Achat de terrains à la Loge pour l’aménagement du Centre Bourg
- 4 Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget pour achat d’une débroussailleuse
- 5 Décision modificative n°5 au Budget Primitif 2012
- 6 Questions diverses.

Madame Claudine DELFAU a été nommée Secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.
Mme Dominique BOILEAU, M. Michel PREVOST, Mme Florence VIAL, Mme Claudine DELFAU, M. André GOUJON
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Michèle BOBIN qui a donné pouvoir à M. Jean-François CHAMP, Mme Nathalie CERÉ qui a donné pouvoir à Mme Christine PAVY, M. Christian SÉNÉCHAL

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 7 décembre 2012.

La modification suivante est demandée :

Page 3/3 4 ème paragraphe : aller à la ligne après écritures comptables.

Le Maire demande l’approbation du procès- verbal du 21 décembre 2012.

La modification suivant est demandée :

Page 1/1 2) 5 ème paragraphe : remplacer « par » par « avec ».

Les procès- verbaux ainsi amendés sont adoptés à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1 Demande de dotation d’équipement des Territoires Ruraux 2013 (DETR)

Le dossier complet de demande de DETR doit être déposé avant le 10 Février 2013.

Le projet retenu est le remplacement des fenêtres de la cantine, cuisine et restaurant. Les devis n’étant pas arrivés, le vote est reporté à une prochaine séance.

Des travaux d’isolation du plafond de la 3 ème classe à l’école maternelle sont également envisagés. Ils peuvent être subventionnés à 25 % par Agglopolys et éventuellement à 20 % par le Pays des Châteaux.

2 Aménagement de trottoirs RD 766 2ème tranche

Plusieurs devis ont été demandés pour ces travaux. Un seul est arrivé, cette question est donc reportée.

3 Achats de terrains à la Loge pour l'aménagement du Centre Bourg

Suite à la réunion avec les propriétaires de La Loge durant laquelle la commune a indiqué sa volonté d'acheter des terrains dans cette zone, certains se sont manifestés.

Le maire explique que Monsieur Elie PARENT représentant sa mère, Madame Suzanne PARENT et Monsieur André BEAUGÉ proposent de vendre à la Commune les parcelles, E 28 et E30 situées au lieu-dit « La LOGE ».

Le maire souligne l'opportunité d'acquérir ces 2 parcelles puisqu'elles se situent dans le périmètre de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6, 50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée E 28 d'une superficie de 2386 m² et la parcelle cadastrée E 30 d'une superficie de 1724 m² sises au lieu-dit la Loge, appartenant en indivision à Madame PARENT Suzanne, représentée par son fils Elie PARENT et Monsieur André BEAUGÉ au prix de 6,50 € le m² soit 26 715 € pour un total de 4110 m²
- CHARGE le maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

Monsieur GOUJON précise quels sont les propriétaires en indivision.

Le Maire explique l'intérêt d'acquérir les parcelles maintenant du fait des propriétaires potentiellement vendeurs.

4 Ouverture de crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget pour achat d'une débroussailleuse.

Monsieur GOHIER indique que l'actuelle débroussailleuse a subi de nombreuses réparations. Le dernier devis de réparation s'élève à 750 € alors qu'une neuve coûte 850 €. De plus, le moteur n'est pas assez puissant pour couper les roseaux à la station d'épuration.

Le Maire indique que la débroussailleuse est actuellement hors service et qu'il est nécessaire d'en acheter une autre rapidement pour les besoins d'entretien de la commune notamment pour le débroussaillage de la station d'épuration des Rinceaux.

Un devis a été fourni pour un montant de 850 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement avant le vote du Budget 2013 au compte 2158 pour un montant de 850 €.

5 Décision modificative n°5 au Budget Primitif 2012

Afin de procéder à des ajustements de crédits budgétaires avant la fin de l'exercice 2012, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement : Dépenses

- Compte 6257 = - 1 200 €
- Compte 6554 = + 1 200 €

6 Questions diverses

- Enquête publique du P.L.U.

Le Maire et les Adjointes ont eu un entretien avec Monsieur GILG, commissaire enquêteur au sujet des 27 observations émises pendant l'enquête publique.

Monsieur GILG a demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur les observations faites et a ensuite établi son rapport en tenant compte des réponses de la municipalité.

Une réunion finale aura lieu le 4 février à 8h30 avec le cabinet BE AUA et Monsieur BECCA VIN pour l'avis de la Direction Départementale des Territoires.

- Travaux des Rinceaux

La 1^{ère} partie a été faite et subventionnée à 80 % en 2012. La 2^{ème} partie des travaux s'élève à 144 000 € et devait être subventionnée à 50 %. Le Syndicat de la Cisse propose de subventionner la deuxième partie à hauteur de 80 %, hormis la passerelle.

- Travaux du vestiaire communal

Ils ont repris depuis début Janvier. Le plombier vient travailler la semaine prochaine.

- Droit de Prémption urbain

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain au nom de la commune sur l'immeuble suivant :

□ immeuble Bâti sur terrain propre- parcelles n° 533, section F, lieu-dit « La Pièce du Château » située à Molineuf appartenant à Madame Michèle MACHEFER.

- Vœux du Maire

La cérémonie s'est très bien passée. Les personnalités, Messieurs DEGRUELLE, MESSAGER, Madame GAVEAU ont apprécié la soirée.

- Commission des Finances

Elle a eu lieu le 17 janvier et a suscité des débats pour aboutir à des prises de décision sur les choix à faire en investissement.

- TOUR DE TABLE

- Monsieur MANDARD rappelle que l'Assemblée Générale de l'association de la Vallée de la Cisse aura lieu le 25 janvier à 20h00 à la salle des fêtes de Molineuf.

- Monsieur PILLOT indique qu'un appel à candidature va être lancé le 21 janvier pour mener l'étude d'aménagement de la Loge. Un choix de 3 équipes pluridisciplinaires sera fait (urbaniste, architecte, paysagiste...)

- Madame PAVY a été saisie par des administrés se plaignant de riverains roulant très vite chemin de la Loge.

- Madame DELFAU a vu dans la presse les photos des agents recenseurs dans certaines communes et suggère de faire la même chose pour Molineuf.

- Madame VIAL explique qu'une réflexion doit être menée au sein du SIVOS sur les nouveaux rythmes scolaires et sur les incidences générées sur le ramassage scolaire, et le Centre de Loisirs. Il n'y a actuellement aucune lisibilité.

- Le Maire indique que l'Accueil de Loisirs est intégré au SIVOS depuis le 1^{er} janvier 2013.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 21h50.